**AGENDA SOCIAL EN PANNE**

**Des élu.e.s CGT engagé.e.s pour que l’exécutif métropolitain soutienne le pouvoir d’achat en augmentant le régime indemnitaire !**



**Syndicat CGT UFICT**

 **Métropole Lyon**

**Les revendications portées par la CGT**

**Les primes : les mêmes pour tous les agents !**

**---) Prime de fin d’année : STOP à l’inégalité de traitement, la convergence s’impose!**

La CGT revendique le bénéfice de la prime annuelle de fin d’année pour l’ensemble des agents de la Métropole, avec les mêmes montants et modalités de versement que celles déjà en place pour les agents recrutés par le Grand-Lyon avant 2015.

**---) Prime d’intéressement à la performance collective des services : pour un doublement !**

Demande du doublement du montant de la prime d’intéressement jusqu’au maximum permis par le décret, soit 600 € / an par agent.

**---) Complément indemnitaire annuel (CIA) : pour tous !**

Demande d’attribution du CIA pour tous sur la base de chantiers collectifs, et non pas « à la tête » de l’agent…

**---) Prime de départ à la retraite : Quelle compensation ?**

**Le régime indemnitaire : pour une revalorisation !**

**2024 et toujours aucune revalorisation du régime indemnitaire !**

---) Revalorisation de l’ensemble des régimes indemnitaires de grade pour parvenir à une équité de traitement des agents quelle que soit leur filière.

---) Défense de l’augmentation du régime indemnitaire de grade significatif lors des avancements de grade et d’échelon pour tous ;

---) Un régime Indemnitaire de Fonction (RIF) pour tous les agents et reconnaissance du management fonctionnel, de projet, transversal et de l’expertise.

**Un déroulement de carrière linéaire, valorisant les compétences !**

---) **Avancements de grade** : ratios à 100 % sans critères « maison » (la Métropole a été condamnée par le Tribunal administratif) Les ratios actuels sont démotivants pour les agents.

---) Demande d’application des textes législatifs.

**Des conditions de travail à hauteur des ambitions du plan de mandat de l’Exécutif !**

**Des conditions matérielles de travail optimales pour tous !**

---) Suppression du flex-office : un bureau, un ordinateur avec des logiciels adaptés, un téléphone, des véhicules de service pour assurer les missions entre le domicile et les lieux de mission.

**Télétravail : des indemnités aux oubliettes ?**

---) Tickets restaurant pour tous les jours de télétravail, une indemnité forfaitaire d’installation (jusqu’à 120 €) et journalière 2.88 € / jour de télétravail ainsi que l’attribution de tickets restaurant sur les sites n’ayant pas restauration collective sur place.

**Nous contacter : CGT Ufict Métropole de Lyon**

cgt.ufict.metropole@grandlyon.com // <http://cgt-metropoledelyon.reference-syndicale.fr/>